

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18/10/2016 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

**Présidé par :** Jacques NIVON, Maire

**Secrétaire de séance :** Marie France CORREARD

**PRESENTS:** Jacques NIVON  
Marie France CORREARD  
Emile MALLET  
Marie BODY  
Daniel GRANDIN  
Fabrice ARNAUD  
Ernst LOPES CARDOZO  
Gérard NELH

## **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :**

Le compte rendu de la réunion du 30/08/2016 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – INTERVENTION DE Mr VANHULLE, AGENT LOCAL DE L'ONF :**

A la demande de la Mairie Mr Vanhulle, technicien local de l'Office National des Forêts, a inventorié les bois communaux qui pouvaient être exploités. Dans un premier temps il a répertorié deux zones qui paraissent intéressantes pour du bois de chauffage. Il s'agit de 11 Ha au « Pertuis de Léoux » et de 90 Ha sur la montagne de Buègue. Ces deux secteurs sont relativement faciles d'accès et peuvent être exploités dès 2017. D'autres secteurs ont été repérés mais sont plus pentus et donc plus difficiles pour une exploitation courante. La gestion de ces zones par l'ONF coute 2€ par an et par hectare plus 10% du montant de la vente du bois.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour s'adjoindre les services de l'ONF suivant les conditions précitées. Il sera établi une convention entre la commune et l'ONF qui précisera les parcelles concernées ainsi que le type de gestion proposé. Celui-ci devra tenir compte des exigences liées à l'ENS et à Natura 2000.

## **2 – ADHESION AU SDED POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Suite à la visite de Mme Dupuy en juillet dernier, Jacques propose de transférer l'éclairage public au SDED, la nouvelle communauté de communes ne reprenant certainement pas le service qu'avait la CCPR dans ce domaine. D'autre part, si on veut bénéficier d'aide à l'investissement, il est nécessaire d'adhérer au SDED avant la fin 2016. Ce transfert de compétence est établi pour 8 ans et le cout est le suivant :

- Audit du parc existant : 7,50€ par point lumineux
- Entretien et maintenance, suivi énergétique : 27,50€ par point lumineux
- Investissement / travaux neufs : 10€ par habitant

Après lecture par le Maire de la délibération type proposée par le SDED, le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **3 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017 :**

Marie France demande à ce que l'on refasse une cérémonie au Monument aux Morts de Villeperdrix pour le 11 Novembre. Pour rappel, en 2014 nous avons fait une cérémonie pour marquer le 100ème anniversaire de la déclaration de guerre (1914), et en 2015 nous avons fait le choix de participer à

une cérémonie cantonale à Rémuzat. Pour cette année le Conseil donne son accord pour refaire une cérémonie à Villeperdrix. Elle est fixée à 11 heures 15 et sera suivie d'un vin d'honneur.

#### **4 – APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) :**

Par un courrier daté du 26 Septembre dernier, le Préfet nous précise que ses services (la DDT) n'instruiront plus les dossiers d'urbanisme issus de communes dotées d'un document d'urbanisme, et ce à partir du 01/01/2017. Avec la carte communale en fonction depuis le 29 Mars dernier, nous faisons partie des communes concernées. La nouvelle communauté de communes propose de créer un service instructeur et nous demande si nous souhaitons y adhérer. Les dossiers traités par ce service seront payants :

- Permis de construire et permis de démolir : 260 €
- Déclaration préalable : 180 €
- Certificat d'urbanisme : 78 €

Après discussion le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service communautaire.

#### **5 – TAXE DE SEJOUR :**

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, la nouvelle communauté de communes prendra la compétence « Tourisme » et généralisera la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Celle-ci se chargera de sa collecte suivant un système informatique déjà utilisé par la CCVE. Les tarifs 2017, devant être votés avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2016, ont été arrêtés par les quatre structures actuelles. La Mairie transmettra ces tarifs aux hébergeurs de la commune dont la liste sera communiquée à la nouvelle structure.

#### **6 – TRAVAUX A L'ECOLE :**

Nous avons le permis de construire depuis la fin aout. Nous avons pris du retard dans la réception des pièces écrites nécessaires à la consultation des entreprises et actuellement, nous sommes dans l'attente de devis des entreprises pour le mur de soutènement Ouest et l'abri Est.

#### **7 – PROJET LIE A LA CARTE COMMUNALE :**

En ce qui concerne l'achat du foncier nécessaire, Jacques précise qu'il ne s'est rien passé depuis la signature de la convention avec EPORA en aout dernier et ce, malgré des relances quasi hebdomadaires.

Pour la partie technique et architecturale, Mr Fulcrand a fait de nouvelles propositions suite à la réunion de début Septembre ou nous avons vu les problèmes posés par le premier projet. Ce deuxième APS fait apparaître 5 lots, 2 desservis par le bas de la parcelle et 3 par la route de Léoux ou il sera nécessaire de faire une allée parallèle à la RD 570. A l'unanimité, le Conseil approuve cet avant-projet sommaire (APS).

Jacques demande ensuite au Conseil de valider les devis suivants :

- 7000 € HT émis par le BET CEREG pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre (conception et travaux)
- 1000 € HT émis par le BET LEGAUT pour l'étude hydraulique
- 800 € HT pour l'étude complémentaire de Mr Fulcrand

Jacques précise que ces montants sont conformes au budget. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **8 – RENOUELEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE MAIRIE :**

Le contrat d'utilisation du logiciel « Horizon Villages on line » de la société JVS MAIRISTEM arrive à terme à la fin de l'année. Jacques explique que ce logiciel est la base du travail administratif de la Mairie et qu'il est donc nécessaire de le reconduire. La société JVS propose un renouvellement de

trois ans (2017-2018-2019) pour un montant annuel de 1665 € HT. Jacques précise que cette somme est la même que le contrat précédent. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

**EAU POTABLE :** L'Agence Régionale de Santé (ARS) a signalé un problème de qualité de l'eau détecté lors d'un prélèvement effectué sur le réseau de distribution du village. Le réservoir du Pérou ainsi que celui du village seront nettoyés et désinfectés par une entreprise spécialisée le Jeudi 20 octobre prochain. Jacques souhaite que cette opération soit systématique chaque année pour les 3 réservoirs communaux, comme la loi le prévoit.

**SANITAIRES DANS LA SALLE COMMUNALE DE LEOUX :** Pour la construction d'un WC à l'intérieur de la salle de Léoux, les devis des entreprises s'élèvent à 4000 € TTC, dépense qui n'est pas envisageable sur le budget 2016. Certains conseillers proposent de faire ce travail par nos propres moyens, la commune achetant les fournitures pour un montant estimé à 1500 € TTC maxi. Le conseil donne son accord. Daniel rappelle que ce n'est pas la solution idéale.

**LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION DU VILLAGE :** Jacques précise qu'il louera la salle de l'ancienne école du village pour un événement familial le dimanche 23 octobre prochain.